

METHODOLOGIE D'ANALYSE ET DE SUIVI DES PLANS DE TRANSITION

Juin 2026

	REDACTEUR	DATE	MODIFICATION
Version 1	Fabrice PASQUALINI	29/06/2026	Création

1. Objet

La présente méthodologie décrit les modalités selon lesquelles Equigest apprécie la crédibilité des plans de transition climatique des émetteurs détenus au sein du fonds Equi Développement Durable, conformément aux exigences du Référentiel du Label ISR (Version 3), et notamment de son Annexe 5.

Cette méthodologie a pour objectif de démontrer que les émetteurs en portefeuille disposent d'une stratégie de transition crédible permettant d'accompagner la transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

2. Principes généraux

Equigest s'appuie sur les analyses réalisées par MSCI ESG Research afin d'apprécier la crédibilité des plans de transition des émetteurs.

Cette utilisation est conditionnée au respect des principes suivants :

- la méthodologie utilisée par MSCI couvre les critères prévus par l'Annexe 5 du Référentiel du Label ISR ;
- Equigest dispose d'un accès aux critères sous-jacents ayant conduit à l'évaluation réalisée par MSCI ;
- Equigest conserve une capacité d'analyse lui permettant de comprendre les déterminants de cette évaluation, notamment lorsqu'un plan de transition est considéré comme insuffisamment crédible.

L'évaluation fournie par MSCI constitue ainsi un élément essentiel du processus d'analyse sans se substituer à l'appréciation portée par la société de gestion.

3. Périmètre

Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des sociétés détenues dans le portefeuille du fonds Equi Développement Durable :

- lors de toute nouvelle décision d'investissement ;
- lors de chaque revue annuelle ESG ;
- en cas d'évènement susceptible d'affecter significativement la stratégie climatique d'un émetteur.

4. Source utilisée

L'analyse de la crédibilité des plans de transition repose principalement sur les travaux réalisés par MSCI ESG Research, et plus particulièrement sur les indicateurs et commentaires associés à l'évaluation SDG 13 Operational Alignment.

Outre le niveau d'alignement (« Strongly Aligned », « Aligned », « Neutral », « Misaligned » ou « Strongly Misaligned »), Equigest exploite les éléments qualitatifs et quantitatifs mis à disposition par MSCI permettant de comprendre les facteurs ayant conduit à cette appréciation, notamment :

- l'analyse de la contribution des produits et services de l'émetteur à la transition climatique ;
- l'analyse des pratiques opérationnelles de l'entreprise en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- les informations relatives aux objectifs de réduction des émissions et d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- les indicateurs de suivi des objectifs climatiques ;
- les informations relatives aux trajectoires de réduction des émissions ;
- les éléments permettant d'apprécier les progrès réalisés par rapport aux objectifs annoncés.

Lorsque cela est nécessaire, cette analyse est complétée par l'examen des informations publiques communiquées par l'émetteur (rapport de durabilité, Document d'Enregistrement Universel, rapport climat, présentations investisseurs ou toute autre publication pertinente).

5. Analyse de la crédibilité des plans de transition

Au regard des données publiées par MSCI ESG, Equigest considère que l'analyse réalisée par MSCI constitue une base pertinente pour apprécier la crédibilité des plans de transition, dans la mesure où elle repose sur un ensemble de critères couvrant les principales dimensions attendues par l'Annexe 5 du Référentiel du Label ISR.

L'évaluation prend notamment en compte :

a) La contribution des produits et services

MSCI apprécie la contribution des produits et services commercialisés par l'émetteur à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable n°13 (Lutte contre les changements climatiques).

Cette analyse identifie notamment :

- la part des revenus provenant de technologies ou de services contribuant positivement à la transition climatique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, réseaux intelligents, etc.) ;
- la part des revenus provenant d'activités susceptibles de freiner la transition climatique (énergies fossiles, activités fortement émettrices, etc.).

Cette appréciation permet de déterminer si le modèle économique de l'entreprise contribue globalement de manière positive, neutre ou négative à la transition climatique.

b) Les performances opérationnelles

MSCI évalue également les performances opérationnelles de l'émetteur au regard de plusieurs critères objectifs, notamment :

- l'existence de programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'existence d'objectifs de réduction des émissions ou d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- l'évolution de l'intensité carbone au cours des trois derniers exercices ;
- le positionnement de cette intensité carbone par rapport aux entreprises comparables du même secteur.

Une appréciation favorable est notamment attribuée lorsque l'entreprise :

- met effectivement en œuvre des programmes de réduction des émissions ;
- dispose d'objectifs climatiques formalisés ;
- présente une diminution significative de son intensité carbone au cours des trois dernières années ;
- affiche une intensité carbone inférieure à celle de ses principaux pairs sectoriels.

c) Les objectifs climatiques

L'analyse prend également en considération les informations disponibles relatives :

- aux objectifs de réduction des émissions ;
- à leur horizon temporel ;
- à leur niveau d'avancement ;
- au suivi des trajectoires annoncées.

Les informations relatives à la progression des objectifs (« On track with all targets », « On track with some targets », « Has achieved targets », etc.) sont intégrées à l'analyse afin d'apprécier la cohérence entre les engagements publiés et leur mise en œuvre effective.

d) Appréciation globale

L'évaluation SDG 13 Operational Alignment résulte d'une appréciation combinée :

- de la contribution du modèle économique à la transition climatique ;
- des performances opérationnelles de l'entreprise ;
- des objectifs climatiques publiés ;
- des résultats effectivement observés.

Cette approche permet d'apprécier non seulement les engagements affichés par l'émetteur mais également leur traduction concrète dans ses activités et ses performances.

e) Vérification de l'alignement avec l'objectif Net Zero 2050

En complément de l'analyse SDG 13 Operational Alignment réalisée par MSCI ESG Research, Equigest s'appuie sur un indicateur binaire permettant d'apprécier la compatibilité des objectifs climatiques publiés par l'émetteur avec un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cet indicateur est considéré comme positif lorsque la trajectoire de réduction des émissions permet d'atteindre, à l'horizon 2050 ou avant :

- une réduction d'au moins 95 % des émissions absolues des scopes 1 et 2 ;
- une réduction d'au moins 90 % des émissions absolues du scope 3,

conformément aux critères de couverture des objectifs Net Zero définis par la Science Based Targets initiative (SBTi).

6. Utilisation de l'analyse par Equigest

Pour chaque émetteur, Equigest examine systématiquement :

- le niveau d'alignement attribué par MSCI ;
- le commentaire détaillé justifiant cette évaluation ;
- l'appréciation des produits et services ;
- l'appréciation des performances opérationnelles ;
- les informations relatives aux objectifs climatiques ;
- les éléments relatifs au suivi des trajectoires de réduction des émissions.

Lorsque l'évaluation conclut à un niveau Aligned ou Strongly Aligned, Equigest considère que le plan de transition présente, en première analyse, un niveau de crédibilité compatible avec les exigences du fonds, sous réserve qu'aucun élément public récent ne remette en cause cette appréciation.

Lorsque l'évaluation est Neutral, Misaligned ou Strongly Misaligned, Equigest procède à une analyse complémentaire des critères sous-jacents afin d'identifier les facteurs ayant conduit à cette appréciation et de déterminer les suites à donner en matière de suivi ou d'engagement.

7. Analyse des critères sous-jacents

Conformément aux exigences du Comité du Label ISR, Equigest dispose d'un accès aux informations détaillées ayant conduit MSCI à son évaluation.

Lorsqu'un plan de transition est jugé insuffisamment crédible, la société de gestion examine notamment :

- la nature des activités exercées par l'émetteur ;
- la contribution réelle des produits et services à la transition climatique ;
- l'existence de programmes opérationnels de réduction des émissions ;
- la formalisation d'objectifs de réduction des émissions ;

- l'état d'avancement des objectifs climatiques ;
- l'évolution effective des émissions et de l'intensité carbone ;
- la comparaison des performances avec les entreprises comparables ;
- tout écart significatif entre les engagements publiés et les résultats effectivement observés.

Cette analyse permet à Equigest de comprendre les déterminants de l'évaluation réalisée par MSCI, d'exercer un jugement éclairé sur la crédibilité du plan de transition et, le cas échéant, de définir les actions d'engagement à mener auprès de l'émetteur.⁸ Engagement actionnarial

Lorsqu'un émetteur annonce une stratégie de transition alignée avec l'Accord de Paris, mais que les résultats observés apparaissent incompatibles avec cette stratégie ou que MSCI considère le plan de transition comme insuffisamment crédible, Equigest engage un dialogue avec l'émetteur.

Cet engagement peut notamment porter sur :

- les raisons expliquant les écarts observés ;
- le calendrier de mise en œuvre des actions correctrices ;
- les investissements prévus ;
- l'actualisation des objectifs climatiques ;
- les modalités de suivi des engagements.

Les échanges sont documentés dans les outils internes de la société de gestion.

9. Traçabilité

Pour chaque analyse réalisée, Equigest conserve :

- l'évaluation MSCI utilisée ;
- les critères sous-jacents consultés ;
- les éventuels compléments d'analyse réalisés par la société de gestion ;
- les échanges intervenus avec l'émetteur ;
- les décisions prises en matière d'investissement ou d'engagement.

Cette documentation permet de démontrer la bonne application de la présente méthodologie lors des contrôles internes et des audits du Label ISR.

10. Publication

Afin d'assurer la transparence du dispositif mis en œuvre, Equigest publie sur la page internet dédiée aux informations relatives à la durabilité :

- la présente méthodologie d'analyse des plans de transition ;
- la proportion des émetteurs du portefeuille ayant fait l'objet d'une analyse ESG ;
- la proportion des émetteurs disposant d'un plan de transition climatique analysé conformément à la présente méthodologie.

Ces informations sont mises à jour au minimum une fois par an.

10. Gouvernance

La mise en œuvre de cette méthodologie relève conjointement :

- de l'équipe de gestion ;
- du Responsable ESG ;
- du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

La méthodologie fait l'objet d'une revue régulière afin de tenir compte des évolutions du Référentiel du Label ISR, des pratiques de marché et des évolutions de la méthodologie de MSCI ESG Research.